

# Réclamations loyers impayés

#### Par Sabrina7401, le 08/08/2013 à 15:03

Bonjour,

Je me permets de poster sur votre forum car je ne sais où demander conseil. Je vais essayer de vous expliquer ma situation.

Alors, après 2 ans de location d'un appartement à la Société Nationale Immobilière, nous avons du déménager.

Conformément à la loi, nous avons déposé seulement 1 mois de préavis, car mon conjoint étant au chômage, et ayant trouvé un travail dans une autre région, il avait le droit.

Nous avons posté ce préavis en recommandé le 13.02, et nous avons reçu l'accusé de récéption daté du 18.02

Dans ce courrier, nous déclarions quitter le logement le 15.03

Nous sommes donc partis le 16.03.

Depuis notre emménagement, nous avons reçu plusieurs courriers de leur part.

Un premier loyer ( que nous n'avions pas payé ) du 1 au 28 Février, d'un montant de 248.74 E Puis un deuxième loyer,( que nous n'avons pas payé non plus ) d'un montant de 621.93 E (loyer sans les apl + soldes régularisation des charges pour la sortie

Je ne conteste pas les deux loyers ci dessus réclamés

Et encore un troisième loyer, (que nous ne voulons pas payer) du 1 au 30 avril, sachant que nous avons quitté le logement le 16 mars......

C'est la que sa commence à être anormal,

Ils nous fait un deuxième décompte de solde de régularisation des charges au moment de la sortie d'un montant de 211.96E, Allez savoir pourquoi....

Et maintenant, la somme totale du est de 1230.63 E

Moi je calcule 918 E

Mais eux ils rajoutent ce mois de loyer d'avril...

Je les ai contacté, ils ne savent pas quoi me dire, ainsi que la personne chargée du recouvrement, elle me demande de commencer a payer avant de recevoir un décompte total de ce qu'ils nous réclament

Je me demande donc ce que je peux faire, je n'accepterai pas de payer plus de 900E Qui puis-je contacter ?

Merci de votre aide

Par **HOODIA**, le **09/08/2013** à **08:31** 

Bonjour:

Aviez vous toujours les clefs en AVRIL?

#### Par Sabrina7401, le 09/08/2013 à 13:47

Bonjour,

Je ne connais pas la date exacte car c'est ma belle mère qui a rendu les clés, mais j'ai bien peur que sa soit en avril

L'Etat des lieux de sortie est ilisible, on peut distinguer un 03.04.13 pour la date, si c'est le cas, sa voudrais dire que le fait d'avoir rendu les clés début avril nous oblige à payer tout le mois ?

# Par youris, le 09/08/2013 à 14:20

bjr la date qui est a prendre en compte est celle ou le locataire rend les clés. cdt

#### Par Sabrina7401, le 09/08/2013 à 14:28

D'accord merci tout s'explique alors

Mais pourquoi tout le mois d'avril est a payer alors que les clés ont été rendue le 3

## Par HOODIA, le 10/08/2013 à 15:39

Bonjour

Vous devez payer jusqu'au 3/O4/13 date de la remise des clefs!

#### Par **Sabrina7401**, le **10/08/2013** à **16:07**

Ok je vous remercie pour vos réponses rapides

Je vais faire ce qu'il faut lundi, je reviendrai vers vous pour vous donner la conclusion ou si j'ai encore des questions.

Merci de votre aide

Bon weekend

### Par Sabrina7401, le 12/08/2013 à 10:46

#### Bonjour,

Je reviens vers vous après avoir essayer de faire le nécessaire

Je viens de contacter l'agence immobilière pour demander un décompte détaillé des sommes réclamées, ils ne peuvent rien me donner car le dossier appartient désormais à la société de

recouvrement.

J'ai donc appelé cette société, qui ne peut évidement rien me donner Je ne sais pas quoi faire

Sur un autre forum, une personne me conseille de contacter le juge de proximité

Et aussi, sur ma derniere quittance, ils ont noté comme date de sortie le 25 Avril